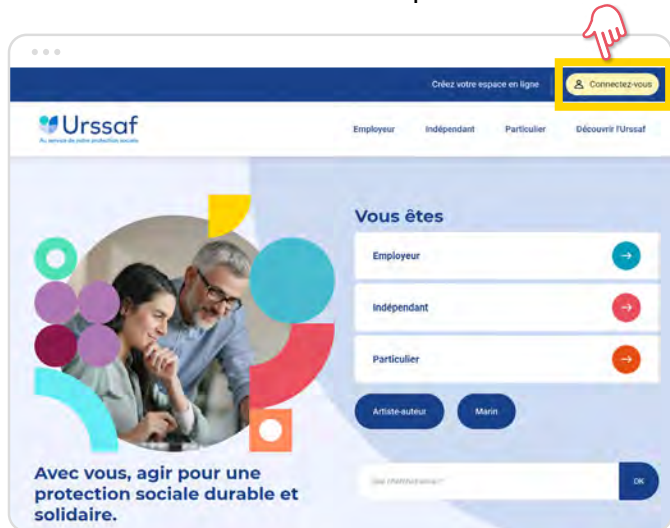


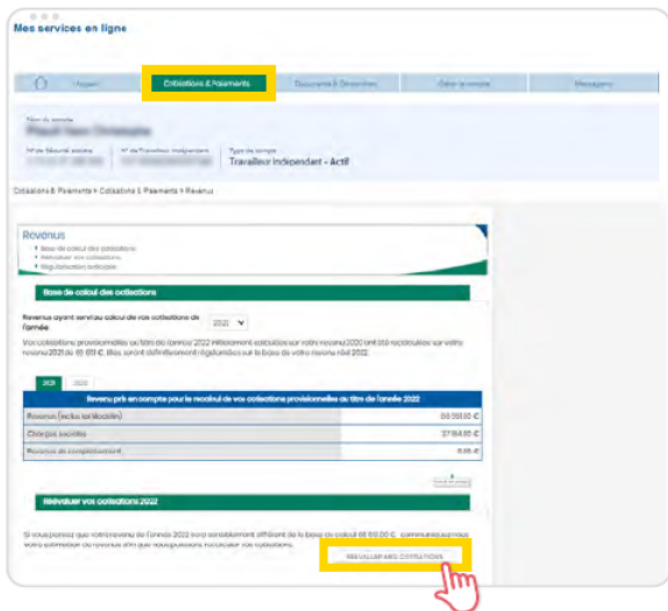
Artisan / Commerçant : adaptez le montant de vos cotisations

**Vos revenus sont à la hausse ou à la baisse ?
Vous pouvez adapter le montant de vos cotisations provisionnelles !**

1. Connectez-vous à votre espace sur Urssaf.fr



2. Dans la rubrique « Cotisations & Paiements », sélectionnez la page « Revenus ». Cliquez sur « Réévaluer mes cotisations » en bas du tableau qui présente les revenus ayant servi au calcul de vos cotisations.



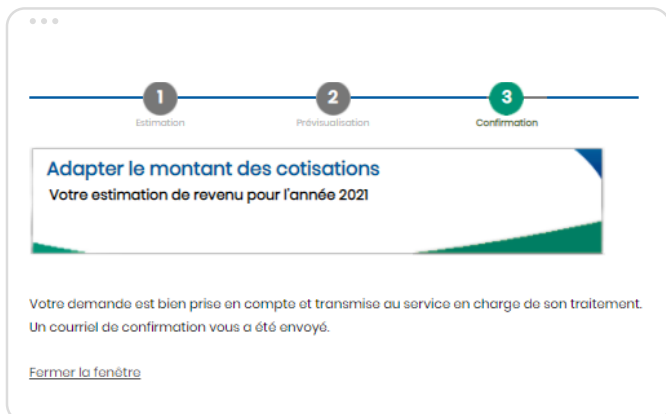
3. Complétez le formulaire

- Vérifiez votre adresse courriel
- Saisissez le revenu à déclarer
- Cochez la case « J'ai été informé(e) »

Puis cliquez sur « Étape suivante »

4. Passez à l'étape suivante

- Vérifiez l'exactitude de votre déclaration
- Confirmez-la : votre demande est prise en compte !



A savoir : Vous recevrez un avis d'appel rectificatif par courrier sous 15 jours.
Vos cotisations et vos échéances sont recalculées directement suivant votre revenu estimé.

Faites gagner du temps à votre entreprise !

